

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 18 octobre 2004**

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 18 octobre 2004, à 18 heures, salle des fêtes de la commune de Vareilles, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, Vice-présidents, Mme STANIA Sulianne, MM. BLOCH Maurice, BOIZET Bernard, DERVOUOT Jackie, LAPÔTRE Daniel, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, SIMONNET Maurice, STACKOWIAK Honoré, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes ONIS Oksana, LEPERLIER Françoise, PERARD Anne-Marie, MM. BONNAUD Rémy, JUSZCAZK Mięcisław, KOEHLER Jean-Claude, MAILLARD Georges, RENAULT Michel, VAUCOULON Gérald (pouvoir à monsieur POISSON).

Etait aussi présent : MM. POISSON Jacques (Maire de Les Clérimois), MASSON Christian (Conseiller de Vareilles).

Secrétaire de séance : M. STENUIT Jean.

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président fait un rappel sur la loi du 13 août 2004 concernant les libertés communales et demande une réflexion sur les compétences de la Communauté de Communes de la Vanne qu'il faudra lister et qui restent à définir avant le 13 août 2005.

Choix de la maîtrise d'œuvre pour la déchèterie :

Le Président fait lecture des offres reçues concernant la maîtrise d'œuvre pour la mise en place de la déchèterie sur la commune de Villeneuve l'Archevêque. Après délibération, le Conseil communautaire décide d'accepter l'offre du moins disant et de confier cette maîtrise d'œuvre à Lionel GENIN qui présente l'avantage d'être un entrepreneur local et déjà connu de la Communauté de Communes de la Vanne.

Collecte et Traitement des Ordures Ménagères :

Le Président informe les membres du conseil du résultat de l'ouverture des plis réalisée par la commission d'appel d'offres le vendredi 27 août 2004 à Villeneuve l'Archevêque.

La seule entreprise ayant répondu est la Société COVED, actuellement en charge de ces prestations sur la Communauté de Communes de la Vanne. L'absence de concurrence et le prix proposé par cette société pour des prestations identiques ayant plus que doublé, l'appel d'offre a été déclaré infructueux.

Le coût actuel de la collecte par habitant est de 13,24 € et passerait à 30,11 € (soit 227,41 % d'augmentation), celui du traitement, actuellement de 8,83 € passerait à 21,81 € (soit 247 % d'augmentation).

Le Président explique que d'autres sociétés de collecte et de traitement ont été contactées mais n'ont pas donné suite et qu'une rencontre a eu lieu avec la Société COVED afin de négocier sa proposition à la baisse.

Le Président fait également lecture aux membres du Conseil des tarifs pratiqués par d'autres sociétés auprès d'autres communautés de communes de l'Yonne (informations transmises par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) et fait valoir que le coût de ces prestations sont le double de ce que payait la Communauté de Communes de la Vanne jusqu'à présent.

Le Conseil s'inquiète grandement pour l'avenir sur la possibilité d'assumer de tels coûts et se propose de réfléchir sur les moyens d'absorber ces charges tels que la création d'une régie pour la collecte des ordures ménagères, le doublement de la taxe pour l'année 2005 et l'arrêt de la distribution des sacs poubelles dans les communes.

Préparation du bulletin communautaire 2005 :

Le Conseil Communautaire décide de faire une consultation auprès d'entreprises pour l'impression du prochain bulletin. Le Conseil décide de reprendre les tarifs de l'année précédente pour les encarts publicitaires des annonceurs. Messieurs STENUIT Jean, BOIZET Bernard et VAUCOULON Gérald seront chargés de la préparation du bulletin.

Achats de jeux publics pour la commune de Chigy :

Le Conseil Communautaire de la Vanne donne son accord pour l'achat de jeux publics (cheval en bois à doubles assises monté sur ressort) ainsi qu'un panneau de sécurité pour un montant HT de 616,00 €.

Renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes du Sénonais pour l'accès aux déchèteries :

La convention signée entre la Communauté de Communes du Sénonais et la Communauté de Communes de la Vanne autorisant l'accès aux déchèteries de Sens à ses habitants arrive à expiration le 31 décembre 2004.

Le Conseil Communautaire décide de renouveler cette convention pour une durée de cinq ans.

Communes et Urbanisme :

Le Président informe les membres du Conseil de la réception, dans le cadre de l'élaboration des cartes communales, du porter à connaissance pour la commune de Les Clérimois. Le Président transmet ce dossier contenant les dispositions particulières, les servitudes d'utilité publique ainsi que les informations utiles à l'élaboration de la carte communale à Monsieur POISSON, Maire de Les Clérimois.

Amortissement des immobilisations mises à disposition de la Communauté de Communes de la Vanne :

Le Conseil Communautaire délibère et décide que la cadence d'amortissement des immobilisations mises à disposition de la Communauté de Communes de la Vanne est identique à celle des immobilisations propres de la Communauté.

Eclairage public de l'aire de repos de la Grenouillère :

Le Président informe les membres du Conseil de la réception de la facture pour les travaux d'éclairage de l'aire de la Grenouillère à Chigy pour un montant HT de 2.907,14 € dont la moitié sera subventionné par le Syndicat d'Electrification (soit 1.453,57 €).

Rapport annuel 2003 du SYDES :

Le Président fait lecture aux conseillers du rapport annuel 2003 du Syndicat Mixte pour le Développement Economique du Sénonais. Le Conseil constate que les finances du Syndicat sont bonnes et qu'il n'a effectué aucune opération et se demande s'il n'y aurait pas possibilité de revoir le contrat avec la Chambre de Commerce afin d'en diminuer le coût.

Questions diverses :

Les membres du Conseil discutent des contacts reçus dans plusieurs communes par des sociétés projetant des implantations d'éoliennes.

Le Président fait lecture aux membres du Conseil du courrier de mécontentement de la commune de Lailly suite au non renouvellement de la convention pour l'accès à la décharge de Rateau dont la saturation ne concernerait que les habitants n'adhérant pas à la Communauté de Communes de la Vanne.

Le Président informe les membres du Conseil de l'agréable surprise du Maire de Kirchberg suite à l'accueil qui lui a été fait par les élus de la Communauté de Communes de la Vanne dans le cadre du jumelage ainsi que de ses remerciements.

Monsieur SIMONNET rappelle l'importance de se mettre en relation avec l'entreprise TRIMOREAU pour lui rappeler la plantation des ifs aux abords de l'aire de propreté de Vareilles.

Le Président fait lecture du devis concernant la création d'un terrain de boules sur la commune de la Postolle pour un montant HT de 3.829,59 € et le Conseil souhaite une modification de la conception des travaux et une mise en concurrence afin de revoir le prix à la baisse.

La séance a été levée à 20 heures.